



14/0008

Montricher, le 4 janvier 2014

Conseil communal
de
1147 MONTRICHER

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DE MONTRICHER
du 5 décembre 2013**

M. le Président Jean-François Burnier ouvre la séance à 20h15. Il souhaite à tous la bienvenue et il salue la présence de Mme Séverine Dehais, boursière et de M. Arnold Grandjean représentant la presse.

1. Appel

29 conseillères et conseillers répondent à l'appel, Mme Nicole Lambercy et MM. Olivier Bédary, Didier Küttel, Alain Morel, Alain Paratte et Marc Vermot étant excusés. La Municipalité est au complet.

2. Le procès-verbal de la séance du 19 septembre 2013 est accepté à l'unanimité par un vote à mainlevée.

3. Préavis municipal no 07/13 : Adaptation du règlement du Conseil Communal

M. Maurice Agassis explique que la Municipalité a étudié le nouveau règlement soumis par la commission, et l'a transmis au Canton pour acceptation.

M. Pierre-André Blanchard lit le rapport de la commission. Cette dernière, à l'unanimité, propose au Conseil d'adopter le nouveau règlement communal tel que présenté.

M. François Morel demande si le règlement définitif sera imprimé un peu plus gros et donc plus lisible?

M. Jean-François Burnier répond que oui, l'imprimerie va faire le nécessaire pour que cela soit en ordre.

Résultat du vote à mainlevée : Le préavis municipal no 07/13 est accepté par 29 OUI.

4. Budget de la caisse communale pour 2014 - rapport de la Commission des Finances

M. Maurice Agassis, vice-syndic, explique que le budget a été établi sans le syndic, M. Michel Desmeules. Il n'y a pas de gros travaux prévus l'année prochaine, à part l'entretien de chemins forestiers. Pour 2014, il y aura moins d'entrées d'argent, mais également moins de dépenses, et les chiffres pour la rentrée d'impôts et les charges cantonales sont plus réalistes. Le budget est bouclé avec un bénéfice de Fr. 26'250.-.

Mme Christine Morel, rapporteuse, lit le rapport. La Commission des Finances propose à l'unanimité au Conseil d'accepter le budget de la caisse communale pour 2014 tel que présenté.

Le Président reprend le budget page après page.

320.3189 : Travaux effectués par des tiers (débardage et divers)

M. Eric Lambercy demande pourquoi il y a une diminution de Fr. 250'000.- à Fr. 200'000.- pour ce poste?

M. Pierre-Yves Morel dit qu'ils ont prévu moins de coupe et qu'en conséquence les travaux par tiers vont également diminuer.

65.3526 : Participation SDIS Pied du Mont-Tendre

M. John Desmeules fait remarquer que le nom a changé et qu'il faut corriger à l'avenir en SDIS de l'Etraz Région.

Mme Dehais, boursière en prend note.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Résultat du vote : bulletins délivrés : 29, bulletins rentrés : 29, bulletin nul : 0, bulletin blanc: 0. Bulletins valables : 29.

Le budget de la caisse communale 2014, ainsi que le rapport de la Commission des Finances sont acceptés par 29 OUI.

5. Rapport annuel de la Commission de Gestion

M. Walter Haenni lit le rapport de la Commission de Gestion, qui explique précisément tous les travaux effectués tant au niveau de la forêt, des routes et des bâtiments durant l'année 2013. La Commission remercie Mme et MM. les municipaux Sylvette Lambercy, Didier Amez-Droz et Pierre-Yves Morel, ainsi que M. Pierre Peytregnet garde forestier pour leur disponibilité et toutes les informations fournies.

6. Assermentation Municipalité

M. le Président Jean-François Burnier, en vertu des droits qui lui sont conférés, assermente M. Cédric Beaud en tant que municipal, et M. Didier Amez-Droz en tant que syndic. Ils entreront en fonction à partir du 1^{er} janvier 2014.

7. Communication de la Municipalité

Mme Sylvette Lambercy : concernant la construction des bâtiments à la rue du Champet, la première étape de la dalle sur un des parkings a été coulée et la deuxième sera faite en fonction de la météo. Les travaux se déroulent bien.

M. Pierre-Yves Morel : les bûcherons sont en train de couper des sapins, car en plus des 180 à 200 pour les habitants de la commune, 300 sapins sont vendus à d'autres localités du district. Le 21 décembre aura lieu la distribution de ces sapins, avec une soupe aux pois et du vin chaud ainsi que des friandises pour les enfants. Il informe également que des branches de sapins sont à la disposition de la population tous les vendredis à côté de la moutonnerie. Il souhaite à tous de bonnes fêtes de fin d'année.

M. Didier Amez-Droz : il remercie le Conseil pour son élection du 24 novembre à la place de syndic.

Concernant les écoles, il informe que le projet de construction du collège à La Sarraz a été bloqué, en raison d'un éventuel redécoupage du groupement scolaire. En effet, les 7 communes du bas ont demandé à Mme Anne-Catherine Lyon de modifier le découpage du groupement scolaire, en créant un nouveau groupement autour de La Sarraz -

Eclépens, et laissant les 6 communes du haut en roue libre. Suite à cette demande, une plateforme a été créée afin de trouver une solution pour les communes du haut, à savoir L'Isle, Mont-la-Ville, Mauraz, Chavannes-le-Veyron, Cuarnens et Montricher. Ce n'est pas le Canton qui va chercher une solution. Cette plateforme est formée de 2 représentants des groupements scolaires de La Sarraz - ASISEVV (Didier Amez-Droz et Rosa Mischler de La Sarraz), 2 d'Apples - ASIABE et 2 de Cossonay - ASI-CoPe. Elle s'est déjà réunie 3 fois, et il en ressort qu'Apples serait prête à recevoir les élèves de Montricher, et que Cossonay accueillerait les élèves des 5 autres communes.

Ils craignent malgré tout un effet boule de neige, car dans le groupement scolaire de Cossonay (ASI-CoPe), il existe également des tensions entre "le bas et le haut". Alors si 5 communes de l'ASISEVV rejoignent Cossonay, les communes du bas de l'ASI-CoPe (soit Penthalaz, Penthaz, Daillens, Lussery-Villars, Mex et Vuflens-la-Ville) vont peut-être demander à quitter le groupement.

Dès que la plateforme aura trouvé un accord, la proposition sera envoyée à Mme Lyon qui décidera alors d'une éventuelle modification des groupements scolaires.

Pour Montricher, il a des avantages à partir sur Apples, notamment la ligne du BAM pour le transport des élèves, et les classes du collège de Montricher pourraient être maintenues, car Apples a besoin de classes pour le primaire. M. Amez-Droz demande au Conseil Communal un vote d'intention, pour savoir s'il doit poursuivre ses démarches en faveur d'un départ sur Apples? Il précise que les communes concernées n'auront toutefois pas leur mot à dire dans le choix du groupement scolaire.

Suite à l'intervention de deux conseillers, M. Amez-Droz précise qu'à la rentrée les bus scolaires s'arrêteront dans la cour de l'école, ce qui dégagera le centre du village, et devrait améliorer la sécurité. Par ailleurs, un départ sur Apples concerne environ 125 élèves, dont une trentaine pour le secondaire. Le service PPLS (Psychologie, psychomotricité et logopédie en milieu scolaire) qui se trouve dans l'ancien bâtiment de la poste, ne serait par contre plus utilisé.

Vote d'intention en faveur d'un départ sur le groupement scolaire d'Apples (ASIABE)?

La majorité du Conseil Communal est favorable à cette option. (24 OUI et 5 abstentions)

M. Amez-Droz dit que M. Cédric Beaud reprendra dès le 1^{er} janvier 2014 la police des constructions et les écoles. Par contre M. Amez-Droz garde l'ASISEVV jusqu'à la résolution des problèmes et il reprend également le dicastère de M. Michel Desmeules.

M. Maurice Agassis donne les chiffres de la fête de l'UCV et de la fête au village du 8 juin 2013. Le budget a été bien respecté et le sponsoring a très bien marché (Fr. 280'000.-), ce qui laisse un bénéfice de Fr. 43'000.-, ainsi qu'un bénéfice d'env. 13'000.- pour la fête au village. Etant donné que la Commune n'a finalement pas mis d'argent pour cette fête, elle a décidé que le bénéfice de l'UCV serait réparti entre les sociétés qui ont participé à l'organisation de la journée. Fr. 6'000.- ont donc été versés aux 8 sociétés locales, ainsi qu'à la Montélaïse et aux Paysannes Vaudoises. Au final, les comptes se bouclent avec un bénéfice de Fr. 195,30.

Concernant le Télé-réseau, une convention a été signée. A partir du 1^{er} janvier 2014, la SEFA va gérer et encaisser les factures concernant le télé-réseau. Si une panne devait survenir, il faudra les appeler directement, sans passer par la Commune. Il précise que plus il y a d'abonnés, plus la SEFA versera de ristourne à la Commune. Il souhaite encore à tous ses meilleurs vœux pour la nouvelle année.

M. Michel Desmeules a apporté des précisions sur les comptes de l'UCV. Il remercie encore une fois tout le monde pour cette magnifique journée.

Il nous présente les 2 nouveaux nonagénaires de la Commune, à savoir, Mme Rose Laffely, et M. Jean-Pierre Laffely. Ils ont reçu respectivement un bon pour des livres et une montre.

Le nouveau stand porte ses fruits. La société de tir a attiré beaucoup de jeunes pour le cours des jeunes tireurs. De plus un groupe de 5 tireurs s'est distingué cette année, en se qualifiant pour la finale du tir de groupe à Zürich et comme seul représentant vaudois. Il a terminé au 33^{ème} rang. Le même groupe, renforcé de 5 autres tireurs s'est également rendu à Thoune pour la finale suisse du tir de section où il a terminé 5^{ème}.

La petite gravière tourne à plein régime et a une avance de 6 mois sur le planning. Ils sont en train de préparer l'exploitation de la future grande gravière.

Du 28 au 30 juin, a eu lieu l'inauguration de l'entier de la Maison de l'Ecriture, à savoir la bibliothèque et l'auditorium. Il remercie Mme Vera Michalski pour l'excellente organisation. Mme Michalski a été nommée Docteure Honoris Causa de l'Université de Lausanne au mois de mai et elle a été élue par Bilan "Femme de l'Année 2013". M. Desmeules dit qu'elle est "Femme de Montricher pour l'éternité".

Le 11.11.2013 à 11h11 la première pierre de la future Fromagerie gourmande a été posée en présence de la préfète ainsi que de deux conseillers d'Etat.

Le 16 décembre, l'acte pour la vente des actions SAPJV de CarPostal va être passé devant le notaire. La Municipalité a écrit un mail aux communes, pour savoir si elles désirent acheter des actions, avec un délai au 13 décembre pour répondre. A ce jour, environ 1100 actions sont prises, mais il reste 2/3 des communes qui n'ont pas encore rendu réponse. Le but serait que les communes détiennent 66 % des actions de la SAPJV.

Concernant le Chalet de Yens, l'achat de ce bien est sur la bonne voie. Les négociations sont en cours et cela sera peut-être fait d'ici Noël prochain. Le point fort de ce dossier, c'est que la vente de la forêt ne peut se faire que de commune à commune, sans passer par la FAO.

Après 20 ans de syndiculture, M. Michel Desmeules remet la clé de la Commune à M. Didier Amez-Droz. Cette clé date de 1910, et avait été trouvée au Château par l'inspecteur forestier de l'époque. Il lui souhaite bonne route.

Il remercie tout le monde et souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.
Il est vivement applaudi par les membres du Conseil Communal.

8. Propositions individuelles et divers

M. Gilbert Lüthi demande à ce que les résultats des votations et élections soient mis directement sur le site internet de la Commune.

M. Michel Desmeules répond que c'est en prévision, et que cela va se faire très prochainement.

M. Pierre-André Blanchard aimerait savoir si un bilan va être fait suite à l'installation d'ampoules LED sur certains lampadaires?

M. Maurice Agassis dit que dans l'avenir, le but est d'équiper tout le village avec des LED, avec variation de luminosité quand il n'y a pas de passage. Mais cela va prendre un

certain temps, vu le coût notamment. Une étude quand à la consommation de ces ampoules va être faite, mais après une année d'utilisation.

M. Caroly Schopfer se renseigne sur les cartons qui se trouvent dans l'ancien local des pompiers sous la cour du collège? Est-ce qu'ils vont rester là?

M. Pierre-Yves Morel répond qu'il s'agit de carton contenant les surnuméraires de la bibliothèque, et qu'ils vont être déplacés.

Mme Christine Morel demande pourquoi le local à poubelles de la grande salle n'est pas ouvert lors de manifestation?

Mme Sylvette Lambercy répond que la clé de location est programmée pour l'ouvrir, mais pas celle de la gym.

M. Hervé Buffet trouve dommage que la déchetterie soit fermée le samedi 4 janvier, alors qu'elle est déjà fermée le 1^{er} janvier car c'est un jour férié.

M. Maurice Agassis répond qu'il estimait pouvoir la fermer un samedi dans l'année, soit entre Noël et Nouvel-An, soit le 4 janvier, et il a choisi le 4. S'il s'agit de débarrasser le sapin, il faut le mettre devant de la déchetterie.

M. Eric Lambercy fait remarquer que la fouille à la route du Devens a été remblayée avec du tout venant, et maintenant que cela s'est bien tassé avec la pluie il y a un trou. Serait-il possible de faire quelque chose?

M. Agassis prend note et cela sera fait.

M. le Président Jean-François Burnier annonce que lors de la prochaine séance du Conseil, il faudra trouver quelqu'un qui serait intéressé à remplacer M. Cédric Beaud à l'ASISEVV. Merci d'y réfléchir.

Les prochaines séances pour 2014 : 6 mars, 12 juin, 25 septembre et 11 décembre.

M. Burnier fait une petite rétrospective sur le parcours de M. Michel Desmeules au sein de la Commune.

Il remercie 6 conseillers communaux pour 20 ans d'activité au sein du Conseil Communal. Il s'agit de Mme Vera Michalski et de MM. Pierre-André Blanchard, Blaise Buffet, Jean-Marc Freymond, Walter Haenni et Alain Morel. Il leur remet à tous un cadeau souvenir.

M. Le Président présente encore tous ses vœux de santé pour la nouvelle année.

Le verre de l'amitié, ainsi qu'une petite agape sont offerts, à l'Hôtel des 2 sapins.

M. le Président clôt l'assemblée à 21h55.

Le Président



Jean-François Burnier



La Secrétaire



Sandrine Haenni